

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par arrêté en date du 5 novembre 1998, la concertation préalable en référence à la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 a été ouverte pour le centre d'Ecully.

Le secteur soumis à concertation était délimité :

- au sud, par la rue Benoît Tabard et la rue Clément,
- au nord, par le chemin de Charrière Blanche et la rue Edmond Payen,
- à l'est, par la rue Auguste Tramier, la place Stengelin, l'impasse Tramier et la propriété ex-Vivien.

L'objectif de la communauté urbaine de Lyon et de la commune d'Ecully visant à revitaliser le centre du village se décline selon quatre axes :

- renforcer l'activité commerciale de proximité,
- augmenter la capacité de stationnement du centre-ville,
- créer des espaces publics attractifs et fédérateurs,
- améliorer le plan de circulation.

Les opérations concernées par la concertation sont :

- les projets de construction de parcs de stationnement publics (propriété ex-Vivien),
- la mise en place d'un nouveau plan de circulation,
- l'aménagement des places de Gaulle, de la Libération et de l'Appel du 18 Juin.

Le dispositif arrêté pour la concertation a consisté à mettre à la disposition du public un dossier et un registre de concertation destinés à recevoir les observations du public en mairie d'Ecully et à l'hôtel de Communauté.

Ce dispositif était complété, en mairie d'Ecully, par une exposition explicitant les objectifs des collectivités.

Au cours de cette période de concertation environ 450 personnes ou associations ont formulé des observations. Celles-ci peuvent être regroupées autour de cinq thèmes :

L'aménagement des espaces publics

Les remarques évoquées le plus fréquemment concernent :

- l'opportunité de l'aménagement de la place de la Libération au niveau de l'avenue Aynard (route départementale 42), notamment au regard du coût de l'aménagement pour le contribuable écullois,
- l'opportunité de la mise à niveau de la place de la Libération au niveau de l'avenue Aynard,
- la perte d'identité du coeur de village après réalisation des aménagements proposés,
- l'obstacle constitué par les emmarchements qui rendent les liaisons plus difficiles et dangereuses.

Deux suggestions concernent :

- l'aménagement de l'espace face aux arcades,
- l'augmentation des espaces verts.

La circulation et les déplacements

Les remarques évoquées le plus fréquemment concernent :

- le danger d'une traversée piétonne entre la poste et le parc ex-Vivien,
- la justification d'un sens unique dans la rue Edmond Payen,
- les livraisons difficiles,
- l'adaptation du chemin de Charrière Blanche au trafic futur induit par le plan de circulation proposé,
- le danger représenté par la sortie des parcs de stationnement et le risque d'embouteillage.

Quatre suggestions concernent la circulation et les déplacements :

- élargir le trottoir de la rue Edmond Payen,
- élargir l'avenue Aynard pour améliorer l'accès au chemin de Charrière Blanche,
- créer des giratoires à la place des carrefours,
- justifier les choix en matière de stationnement et de circulation par des études chiffrées.

Les transports en commun

Les remarques évoquées le plus fréquemment sont :

- le tourne-à-gauche de l'avenue Aynard vers le chemin de Charrière Blanche qui est dangereux et source d'embouteillage,
- pourquoi supprime-t-on les arrêts sur la place Charles de Gaulle et change-t-on le tracé des lignes de bus ?

Quatre suggestions concernent les transports en commun :

- faire passer les lignes n° 3 et 55 dans la rue Tabard,
- créer un site propre bus : il paraît difficile, l'espace étant insuffisant,
- créer un arrêt à l'angle des rues Chancelier et Tabard,
- vérifier la cohérence des trajets des bus scolaires avec le plan de circulation.

Le stationnement

Les remarques évoquées le plus fréquemment concernent :

- l'éloignement du parc ex-Vivien du centre et des commerces et la diminution du nombre d'emplacements de stationnement de proximité, en particulier sur la place de la Libération,
- la suppression des arbres sur la propriété ex-Vivien.

Une suggestion concerne le stationnement : construction d'un parc de stationnement sous la place de la Libération.

Le commerce

La remarque évoquée le plus fréquemment concerne la survie des commerces pendant la durée des travaux : toutes les précautions seront prises pour que les travaux perturbent le moins possible l'activité commerciale : le phasage sera adapté après discussion avec les intéressés. Les accès seront maintenus de manière permanente.

Compte tenu du nombre et de la teneur des remarques faites lors de la concertation, il a été décidé, à la fois pour mieux expliciter le projet et pour mieux appréhender les préoccupations des Ecullois, d'organiser une exposition du 15 février au 20 mars 1999 et de nommer un médiateur. Une maquette du projet a été exposée dans un local indépendant sur la place de la Libération. Un permanent a répondu aux questions du public pendant les heures d'ouverture de l'exposition. Le médiateur a été présent en moyenne deux jours par semaine et a rencontré habitants, commerçants et associations.

L'exposition a été visitée par plus de 1 100 personnes dont la moitié pendant les deux premières semaines. Pendant les deux premières semaines, les opposants au projet ont été les plus nombreux et à l'inverse, pendant les trois dernières semaines, le projet a suscité plus de suggestions et d'approbations que d'oppositions.

A l'issue de cette période de communication et compte tenu des remarques reçues, il est proposé de :

- poursuivre la réflexion à propos de la place Charles de Gaulle, du stationnement, du plan de circulation (faut-il ou non mettre la voie à sens unique ?) et du déplacement du tracé des lignes de bus. Pour cela, une étude d'ensemble sera lancée et différents scénarios seront présentés sous forme d'une exposition complémentaire à la suite de laquelle le projet sera choisi ;

- réaliser le projet en prenant en compte les remarques issues de la concertation pour ce qui concerne les places de la Libération et de l'Appel du 18 Juin. Pour cette partie du projet, il sera mis en place une information sur le déroulement et l'organisation du chantier avant son démarrage pour permettre de prendre en compte au maximum les contraintes particulières.

Cette concertation a permis de faire le point des préoccupations. Bon nombre d'observations rejoignent les objectifs poursuivis par le projet. Celui-ci s'en trouvera amélioré.

Aussi le bilan de cette concertation ne remet-il pas en cause le projet de centre-ville d'Ecully. La Communauté urbaine en accord avec la commune d'Ecully va donc lancer l'aménagement soumis à la concertation des places de la Libération et de l'Appel du 18 Juin. Par contre, la place Charles de Gaulle et le plan de déplacement (bus-sens de la circulation) feront l'objet d'une étude d'ensemble et de variantes ainsi que d'une nouvelle période d'exposition. Les travaux ne seront engagés qu'après une nouvelle période de concertation ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 5 novembre 1998 ;

Vu la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le rapport, pour la partie concernant les propositions, il convient de remplacer à la deuxième ligne du 1er paragraphe : la virgule placée entre "Gaulle" et "du stationnement" par deux points (:) ;

- au début du deuxième paragraphe, il convient de compléter le texte : "réaliser le projet en tenant compte des remarques issues de la concertation" par "et des propositions du médiateur" ;

- à la neuvième ligne du 4° paragraphe, il convient de remplacer le terme "les travaux" par "ces derniers travaux" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du bilan de la concertation pour le centre-ville d'Ecully pour ce qui concerne les places de la Libération et de l'Appel du 18 Juin dont la réalisation va être engagée.

3° - Lance une nouvelle procédure de concertation préalable en référence à la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 pour la place Charles de Gaulle : plan de circulation, stationnement et tracé des lignes de bus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,